



Championnat d'Europe d'Autocross – Saint Igny de Vers

6^{ème} Manche (France) 17-18-19 Septembre 2021

Communiqué de l'Organisation

Protocole sanitaire applicable pour l'Autocross de Saint Igny de Vers les 17-18 & 19 septembre 2021.

Conformément aux différents décrets et selon les informations de la Préfecture du Rhône, cette manifestation sportive accueillera uniquement les personnes titulaires du pass sanitaire qui peut comporter 3 types de preuves non cumulatives :

1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :

- 7 jours après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

2. La preuve d'un test négatif de moins de 72 h (RT-PCR / antigénique/ autotests)

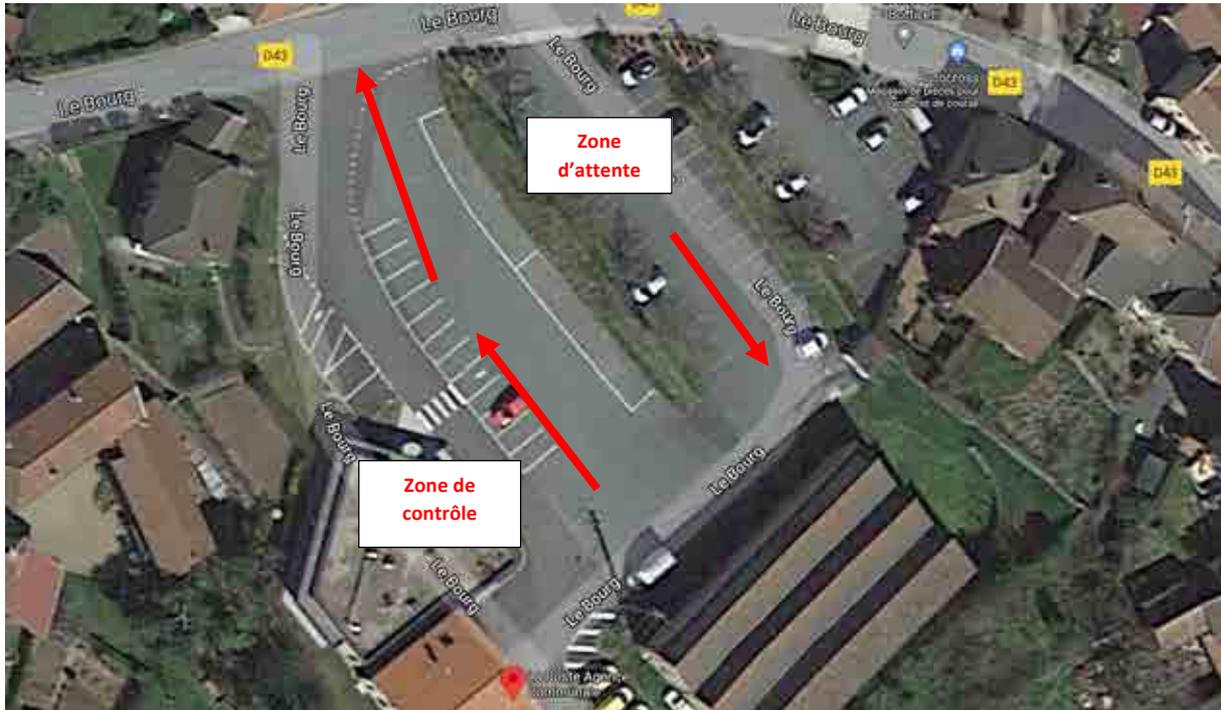
3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

La présentation du pass sanitaire pourra se faire en version numérique (via l'application TousAnti-Covid ou tout autre support numérique au choix de la personne concernée) ou en version papier.

Les personnes justifiant du pass sanitaire se verront remettre des bracelets à placer au poignet.

L'accès au site se fera exclusivement au porteur du bracelet remis par l'organisation. Celui-ci sera remis uniquement au contrôle sanitaire situé : Place de la Poste – 69790 Saint Igny de Vers – GPS : 46.14'27N / 4.26'06E





Coordonnées des pharmacies et laboratoires les plus proches :

Pharmacie du Progrès – 71800 La Clayette : 03 85 28 03 10

Pharmacie Philippe – 71800 LA Clayette : 0385 28 01 89

Pharmacie Nodin - 69860 MONSOLS : 04 74 04 71 04

Laboratoire des Echarmeaux – 71170 CHAUFFAILLES : 03 85 26 10 10

Fiche sanitaire contrôle COVID 19

Le formulaire individuel COVID 19 doit être signé et retourné au plus tard le **14 septembre 2021** à :

carine.lespinasse@orange.fr pour préparer votre arrivée au contrôle sanitaire.

Toutes les informations seront traitées conformément à la réglementation générale sur la protection des données et seront détruites 30 jours après l'épreuve.